La France autorise l'extradition vers l'Autriche de Freddie Gibbs (MàJ)

24/06/2016 à 13h17

24/06/16

La justice française a autorisé, jeudi 23 juin, l'extradition vers l'Autriche du rappeur américain, où il est poursuivi pour viol. Il avait été interpellé le 2 juin à Toulouse.

La justice française a autorisé jeudi l'extradition du rappeur américain Freddie Gibbs vers l'Autriche, où il est accusé de viol, a-t-on appris auprès de l'un de ses avocats, Me Michaël Malka.
Le rappeur de 34 ans, interpellé le 2 juin à Toulouse, dans le sud-ouest de la France, avait été libéré vendredi contre le versement d'une caution de 50.000 euros dans l'attente de cette décision, avec obligation de rester à Toulouse.

(…) Le Figaro

05/06/16

Freddie Gibbs, figure de la scène rap américaine, est sous le coup d'un mandat d'arrêt pour viol lancé par la justice autrichienne…

Freddie Gibbs avait annulé son concert du 26 mai à Vienne, mais il pourrait y aller contraint et forcé : A la demande des

autorités autrichiennes, le rappeur américain a été interpellé en pleine ville à Toulouse, jeudi 3 juin au soir. […]

Freddie Gibbs, de son vrai nom Frederick Tipton, fait l'objet d'une enquête ouverte pour viol, par la justice autrichienne. Un mandat d'arrêt européen avait été émis à son encontre, pour des faits datés de 2015. Selon FranceTVinfo, le rappeur a été placé en détention en attendant son extradition vers l'Autriche.

Freddie Gibbs avait annulé son concert à Vienne le 26 mai, en prétextant « un souci de transport ». […]

Source

Merci à **marie salers**